

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 mars 2023

Convocation du 28/02/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 9/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Magalie MARTIN et Anne MAYER.

Absents : Christophe GAINON et Frédéric BRUERE

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2023-17 TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE « ROUTE DE LA PETITE BREILLE »

Madame le Maire présente au conseil municipal 3 devis à savoir :

1) Sarl DJTP sise à AUVERSE 49490 : Devis réfection de la route communale

Pour un montant de 15.962,00 € HT € soit 19.154,40 € T.T.C.

2) TPPL sise à SAUMUR 49126 : Devis BES-2022-0250 :

Pour un montant de 16.905,00 € HT € soit 20.286,00 € T.T.C.

3) COLAS sise à ANGERS 49035 : Devis OF-2023010007-0021 :

Pour un montant de 15.804,00 € HT € soit 18.964,80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société DJTP pour un montant de 15.962,00 € HT soit 19.154,40 € TTC.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 9/03/2023
Et de la mise en ligne le 9/03/2023

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 9/03/2023
Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture
049214900458-20230309-DCM2023-17-DE
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023